



Mise à jour ICPE

29 octobre 2009

**Vous pouvez à loisir découper les textes modifiés
afin de les insérer dans l'ouvrage aux endroits concernés**



Rubriques créées



Déchets non dangereux ou matière végétale brute

Installations de traitement aérobic (compostage ou stabilisation biologique)

2780

Date de la rubrique : 29/10/2009

Libellé et classement	A D S C	Rayon	Coeff
Installations de traitement aérobic (compostage ou stabilisation biologique) de déchets non dangereux ou matière végétale brute, ayant le cas échéant subi une étape de méthanisation			
1. Compostage de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires: a) La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 30 t/j b) La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 3 t/j et inférieure à 30 t/j	A D	3	
2. Compostage de la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM), de denrées végétales déclassées, de rebuts de fabrication de denrées alimentaires végétales, de boues de station d'épuration des eaux urbaines, de papeteries, d'industries agroalimentaires, seuls ou en mélange avec des déchets végétaux ou des effluents d'élevages ou des matières stercoraires : a) La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 20 t/j b) La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 2 t/j et inférieure à 20 t/j	A D	3	
3. Compostage d'autres déchets ou stabilisation biologique	A	3	

Date de l'arrêté (déclaration) :

Date de l'arrêté (autorisation) :

Anciennes rubriques correspondantes :

Déchets non dangereux ou matière végétale brute

Installations de méthanisation

2781

Date de la rubrique : 29/10/2009

Libellé et classement	A D S C	Rayon	Coeff
Installations de méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale brute à l'exclusion des installations de stations d'épuration urbaines			
1. Méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, déchets végétaux d'industries agroalimentaires : a) La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 30 t/j b) La quantité de matières traitées étant inférieure à 30 t/j	A DC	2	
2. Méthanisation d'autres déchets non dangereux	A	2	

Date de l'arrêté (déclaration) :

Date de l'arrêté (autorisation) :

Anciennes rubriques correspondantes :





Déchets non dangereux

Installations mettant en œuvre d'autres traitements biologiques que ceux mentionnés aux rubriques 2780 et 2781

2782

Date de la rubrique : 29/10/2009

Libellé et classement	A D S C	Rayon	Coeff
Installations mettant en œuvre d'autres traitements biologiques de déchets non dangereux que ceux mentionnés aux rubriques 2780 et 2781 à l'exclusion des installations réglementées au titre d'une autre législation	A	3	

Date de l'arrêté (déclaration) :

Date de l'arrêté (autorisation) :

Anciennes rubriques correspondantes :

Rubriques modifiées



P 46

Ordures ménagères et autres résidus urbains

Stockage et traitement

322

Date de la rubrique : 20/05/1953 modifié le 26/04/1976, le 21/09/1977, le 09/06/1980, le 15/02/1989 et le 29/10/2009

Libellé et classement	A D S C	Rayon	Coeff
Stockage et traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains			
A) stations de transit, à l'exclusion des déchetteries mentionnées à la rubrique 2710	A	1	-
B) traitement :			
1 - Broyage	A	1	1 (*)
2 - Décharge ou dépositaire	A	1	-
3 - (Sans objet)			-
4 - incinération	A	2	1 (*)

(*) La capacité de traitement est supérieure à 4 t/h

Date de l'arrêté (déclaration) :

Date de l'arrêté (autorisation) : 22/04/2008 (322 B₃)

Anciennes rubriques correspondantes :





P 100

Engrais, amendements et supports de culture à partir de matières organiques

2170

Fabrication

Date de la rubrique : 29/12/1993 modifié le 27/11/1997 et le 29/10/2009

Libellé et classement	A D S C	Rayon	Coeff
Fabrication des engrais, amendements et supports de culture à partir de matières organiques, à l'exclusion des rubriques 2780 et 2781 :			
1. Lorsque la capacité de production est supérieure ou égale à 10 t/j	A	3	
2. Lorsque la capacité de production est supérieure ou égale à 1 t/j et inférieure à 10 t/j	D		

Date de l'arrêté (déclaration) : 07/01/2002

Date de l'arrêté (autorisation) : 22/04/2008

Anciennes rubriques correspondantes : 182

Autres textes : Circulaire du 21/02/2005 relative à l'application de la réglementation aux plumes et duvets